

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du mercredi 24 novembre 2010

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête nationale d'insertion professionnelle des diplômés de l'université	2
Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011	6

Enquête nationale d'insertion professionnelle des diplômés de l'université

1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale d'insertion professionnelle des diplômés de l'université.

2. Service producteur

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) – sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

3. Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par les universités et les IUT ; l'exploitation et la synthèse nationale sont prises en charge par le service statistique du MESR (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques).

4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'un dispositif national et coordonné d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés. Ce dispositif porte sur les titulaires d'un diplôme de Master, de Licence Professionnelle ou d'un DUT.

La première mise en œuvre de ce dispositif coordonné a eu lieu en 2009. Auparavant existaient déjà deux enquêtes nationales, menées par le MESR en partenariat avec l'ADIUT (Association des directeurs d'Instituts Universitaires de Technologie), qui portaient sur les diplômés de licences professionnelles et de DUT, et des enquêtes menées par la plupart des universités, selon des modalités hétérogènes, auprès de leurs diplômés de Master.

La coordination s'est faite à deux niveaux :

- d'une part mise en place d'un tronc commun d'enquête pour les diplômés de Master : le même champ, le même questionnaire, le même calendrier d'interrogation, ceci visant à garantir la comparabilité des résultats entre les universités et la qualité des agrégations nationales ;
- d'autre part adoption de ce tronc commun pour les enquêtes nationales DUT et LP.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Le premier dispositif coordonné a fonctionné sur l'enquête 2009, menée auprès des diplômés de 2007. Le taux de réponse s'élève à 64% pour les diplômés de Master.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Mesure du taux d'insertion professionnelle des diplômés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Caractérisation des emplois occupés (position professionnelle, catégorie d'employeur, secteur d'activité, quotité de temps de travail...)

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Il s'agit d'une enquête purement française.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Elle fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle des étudiants. A cette fin, il apparaît essentiel de disposer de données pour mesurer l'insertion professionnelle des diplômés d'universités, tant au niveau des établissements – de nombreuses universités mènent déjà depuis longtemps des enquêtes d'insertion auprès de leurs anciens étudiants – qu'au niveau national.

L'objectif est multiple : d'une part contribuer à l'information des publics, au premier rang desquels les étudiants et les lycéens, et à la notoriété des filières universitaires, d'autre part valoriser les réussites des universités et reconnaître la préparation à l'insertion professionnelle comme une des missions de l'enseignement supérieur donnant lieu à évaluation de sa performance, enfin construire des indicateurs de pilotage, au niveau national et local, de cette mission d'insertion professionnelle des étudiants dévolue au système d'enseignement supérieur..

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête est très complémentaire de l'enquête « générations » du CEREQ. Par rapport à cette dernière, elle permet, de par son exhaustivité auprès des diplômés, de produire des informations fines, au niveau des universités ou des domaines suivis par les diplômés. En revanche, l'enquête « générations » permet de comparer les trajectoires des diplômés à celles des non-diplômés, et de comparer l'ensemble des niveaux d'études. La participation du CEREQ aux réflexions menées sur l'enquête (questionnaires et exploitation) permet de tirer efficacement parti de ces deux corpus de données.

Les universités procédaient déjà à des enquêtes d'insertion auprès de leurs diplômés de Master, mais celles-ci n'étaient pas comparables. Le dispositif décrit ici vise à rendre les données collectées homogènes, comparables et disponibles pour l'ensemble des universités.

9. Insertion dans un système d'information

La base d'enquête est extraite du fichier SISE (Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant) des diplômés de l'université. Chaque université procède à l'enquête auprès de ses diplômés, selon des modalités communes : champ identique, tronc commun de questions, même date d'enquête. Les résultats sont ensuite centralisés et traités au MESR.

Il n'est pas prévu de questionnaire annexe au niveau national, mais les universités qui le souhaitent peuvent poser des questions supplémentaires par rapport aux questions du tronc commun.

L'enquête auprès des diplômés de DUT comporte également une partie sur la poursuite d'études après le DUT, cette pratique étant extrêmement courante.

L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif national (tronc commun).

10. Cible de l'enquête

Cible : les diplômés de l'université. Dans un premier temps, l'enquête porte sur les diplômés de Master, de Licence Professionnelle ou de DUT. Elle pourra être étendue, dans un second temps, à d'autres types de diplômés (licence générale, doctorats...).

La population concernée s'élève à environ 90000 personnes. Chaque université (83 au total) est responsable de la collecte auprès de ses diplômés.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Enquête menée auprès des diplômés de nationalité française, âgés de moins de 30 ans au moment de l'obtention de leur diplôme, ayant obtenu leur diplôme dans le cadre de la formation initiale et n'ayant pas poursuivi d'études au cours des deux années ayant suivi l'obtention de leur diplôme.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ couvre la métropole et les DOM.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Enquête exhaustive auprès des diplômés du champ (cf. points 10 et 11) ; la base d'enquête est extraite des bases SISE de diplômés.

14. Mode de collecte

Enquête réalisée par les universités, selon les modalités qui leur semblent les plus adaptées. Le plus souvent, celles-ci utilisent plusieurs modes de collecte : internet, téléphone, papier.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Collecte annuelle.

Date de référence : 1^{er} décembre.

Collecte du 1^{er} décembre au 31 mars. ;

Traitement par les universités centralisation au MESR en avril.

Exploitation de mai à septembre.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le questionnaire reste court (30 questions maximum pour le « troc commun » national).

Il ne comporte aucune question sensible.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le Comité de pilotage associe, sous la présidence du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, le MESR, (SIES et le service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), la conférence des présidents d'université, la délégation interministérielle à l'orientation, le CEREQ.

Le dispositif a été présenté au CNESER. (Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la recherche) où sont notamment représentées les associations d'étudiants, les organisations syndicales et les universités.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
3	Automne 2011	France, universités	

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au niveau national, les opérations de conception et d'exploitation représentent environ 2 ETP.

Le MESR apporte un soutien financier aux universités à hauteur de 750000 €. Chaque université consacre des moyens humains à la préparation et la réalisation de la collecte ; ces moyens sont difficilement chiffrables et varient selon la population à enquêter.

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : *lorsque l'enquête contient des questions faisant apparaître des informations sensibles prévues par la loi de 1978 (opinions religieuses, origines raciales ou ethniques, santé, vie sexuelle) une procédure peut être nécessaire auprès de la Cnil. La Cnil n'examine le dossier de l'enquête qu'après obtention du label.*

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises) : *lorsque ces enquêtes nécessitent que les entreprises communiquent une liste de leurs fournisseurs ou sous-traitants, l'accord implicite de l'entreprise (donné par la fourniture de ces listes) doit être confirmé par un accord explicite (lettre signée du dirigeant). De plus, le service enquêteur devra soumettre son projet au Comité du secret statistique.*

Panel d'élèves du premier degré recrutés en 2011

1. Intitulé de l'enquête

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011.

2. Service réalisant la collecte

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Education nationale (DEPP).

3. Service producteur

La DEPP assure la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'oeuvre. Elle confiera le routage, la saisie des questionnaires passés en milieu scolaire et l'interrogation des familles à un institut de sondage privé, sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert.

4. Historique de l'enquête

Depuis le début des années soixante-dix, la DEPP analyse les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves.

Le nouveau panel du premier degré succédera aux deux panels d'écoliers déjà mis en place :

- en 1978, avec une cohorte de 22 000 écoliers suivie pendant huit ans ;
- en 1997, avec une cohorte de 9 000 écoliers suivie de l'entrée au cours préparatoire au CM2, et dont les parcours dans l'enseignement secondaire font encore l'objet d'un suivi.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Bien que l'enquête ait été réalisée dans un contexte marqué par des grèves administratives récurrentes des directeurs d'école, 91,7 % des élèves du panel 1997 ont pu être observés tout au long de leur scolarité élémentaire. L'enquête auprès des familles, réalisée au cours des second et troisième trimestres 1999 a recueilli 87,8 % de réponses.

Les études qui ont été réalisées à partir du panel 1997 portent sur un grand nombre d'aspects de la scolarité primaire : niveau d'acquis au cours de la scolarité obligatoire, rôle de la scolarisation maternelle à deux ans, impact du redoublement, activités extrascolaires des écoliers, influence du groupe des pairs sur la réussite, effet de la taille des classes, construction des inégalités de réussite au cours de la scolarité élémentaire.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Ce nouveau panel du premier degré aura pour objectif principal de **décrire et d'expliquer les carrières et performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école élémentaire jusqu'à l'entrée en sixième.**

Plus précisément, le nouveau panel permettra :

- de **suivre de manière précise et détaillée les cheminements des élèves de l'échantillon au sein de l'école élémentaire.** L'efficacité de ce degré d'enseignement pourra être ainsi appréciée au travers de mesures comme la proportion d'élèves parvenant sans redoubler aux différents niveaux de l'école élémentaire ou le nombre d'années mis pour les atteindre ;
- de **mesurer l'équité de l'enseignement élémentaire.** Grâce aux informations recueillies sur la famille des élèves et les caractéristiques des écoles qu'ils fréquentent, le nouveau panel permettra de mieux comprendre les inégalités de trajectoires et de performances scolaires. En particulier, il rendra possible une mesure fine des disparités sociales de réussite à ce niveau d'enseignement ;
- d'**évaluer l'effet de mesures de politiques éducatives mises en place dans l'enseignement primaire ;**
- de mesurer **l'évolution des acquis cognitifs des élèves du cours préparatoire à la fin du CM2, en identifiant les facteurs de progression ;**
- de mesurer **l'évolution des acquis des élèves à l'entrée au cours préparatoire** entre 1997 et 2011 ;

- comme le panel 1997, ce nouveau panel du premier degré sera l'occasion, en association avec le service statistique ministériel de la culture, de mesurer **l'évolution des pratiques culturelles des jeunes enfants au cours de la scolarité primaire.**

Pour atteindre ces objectifs, le panel recueillera des informations sur les thèmes suivants :

- Caractéristiques du milieu familial de l'élève : composition, situation par rapport à l'emploi, PCS, niveau de diplôme, revenu, origine, conditions de logement.
- Degré d'implication des parents dans le suivi de la scolarité de l'enfant.
- Opinion des parents sur l'école et le fonctionnement du système éducatif.
- Déroutement de la scolarité à l'école maternelle.
- Niveau d'acquis cognitifs et socio-affectifs des élèves au début et en fin de scolarité élémentaire.
- Parcours scolaire des élèves dans l'enseignement primaire.
- Dispositifs pédagogiques dont a bénéficié l'élève.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La direction de l'évaluation, de la prospective et la performance est à l'origine de cette demande qui a été validée par le cabinet du Ministre de l'éducation nationale.

Les résultats sont destinés à être mobilisés par l'ensemble des acteurs qui participent à la définition de la politique éducative dans le premier degré.

8. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le retrait de toute information sur la famille et le caractère anonyme des données remontées aux niveaux national et académique réduisent fortement l'usage des bases élèves du premier degré comme source d'études statistiques. En effet, l'information collectée ne permet pas de suivre avec précision les trajectoires scolaires des élèves dans l'enseignement élémentaire, ni d'analyser les facteurs de réussite. Il n'est pas non plus possible de mobiliser l'information recueillie pour l'évaluation des politiques publiques, qui implique un contrôle précis des caractéristiques familiales des élèves.

La mise en place d'un nouveau panel du premier degré permettra de combler ponctuellement (c'est-à-dire pour la seule cohorte d'élèves entrant à l'école élémentaire en 2011) les manques d'information créés par cette situation. En particulier, le nouveau panel d'écoliers sera la seule source permettant de mesurer l'égalité des chances et d'identifier les facteurs familiaux d'échec ou de réussite dans l'enseignement du premier degré.

9. Insertion dans un système d'information

Pour éviter de demander aux directeurs d'école des informations qu'ils renseignent déjà par ailleurs, il est souhaitable que le nouveau panel du premier degré puisse utiliser les bases d'élèves du premier degré (BE1D) pour actualiser au début de chaque année scolaire la situation des écoliers qui font partie de la cohorte.

10. Cible de l'enquête

L'enquête porte sur les trajectoires et les acquis des élèves au cours de la scolarité élémentaire. L'unité d'observation est l'élève. L'échantillon de départ sera constitué de 1 500 à 2 000 écoles dans lesquelles les écoliers seront tirés de manière aléatoire afin d'obtenir un échantillon de 10 000 à 15 000 écoliers.

11. Champ de l'enquête

Les écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011 constituent le champ de l'enquête.

12. Champ géographique de l'enquête

France métropolitaine.

13. Base de sondage, échantillonnage

Aucune base de sondage exhaustive ne pourra être mobilisée pour constituer l'échantillon du nouveau panel : en effet, à la rentrée 2010, les bases d'élèves du premier degré couvrent neuf écoles publiques sur dix, mais seulement une école privée sur quatre. L'échantillon sera donc constitué en envoyant aux écoles faisant partie du champ de l'enquête des questionnaires de recrutement permettant de repérer les élèves éligibles au panel.

Le mode de sondage sera à deux degrés. En effet, le système éducatif français compte un grand nombre d'écoles élémentaires (32 600 à la rentrée scolaire 2009). Pour éviter une trop grande dispersion de l'échantillon, qui pèserait sur les coûts et la gestion de l'enquête, il est donc nécessaire de concentrer l'échantillon sur un nombre limité d'écoles : entre 1 500 et 2 000. Cet échantillon d'écoles sera stratifié selon la taille (appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au cours préparatoire), le secteur (public ou privé), l'appartenance de l'école à un réseau d'ambition réussite (RAR) ou de réussite scolaire (RRS) et la tranche d'unité urbaine de la commune.

A l'intérieur de ces unités primaires, les élèves seront tirés de manière aléatoire, en s'appuyant sur la liste alphabétique du nom des élèves. La taille de l'échantillon est dépendante du mode de gestion de l'enquête : elle atteindra 15 000 élèves dans le cas d'utilisation des bases académiques d'élèves pour actualiser, au début de chaque année scolaire, la situation des élèves ; elle sera réduite à 10 000 élèves si l'utilisation de ce système d'information est impossible.

14. Mode de collecte

Quatre modes de collecte différents sont susceptibles d'être utilisés au cours de l'observation du panel :

- 1) La situation scolaire des élèves sera recueillie par remontées informatiques dans le cas où l'utilisation des bases d'élèves du premier degré sera possible.
- 2) Quand l'école n'est pas couverte par les bases d'élèves du premier degré, l'actualisation de la situation de l'élève se fera par enquête WEB ou papier. C'est ce mode de collecte qui sera aussi utilisé pour recueillir de l'information sur les dispositifs pédagogiques mis en place dans l'école et ceux dont l'élève a bénéficié.
- 3) Les acquis des élèves seront mesurés par des questionnaires administrés dans les écoles.
- 4) Les informations sur le milieu familial de l'élève et la manière dont ils vivent la scolarité de leur enfant feront l'objet d'une enquête postale, avec résorption des non-réponses par téléphone.

15. Date et périodicité de collecte

Le panel sera observé pendant toute la scolarité élémentaire des élèves, soit une durée de cinq à sept ans selon les cas. Mais seule la situation scolaire des élèves sera actualisée chaque année au début de l'année scolaire.

La phase de recrutement de l'échantillon comprendra un questionnaire à destination des directeurs d'écoles permettant de préciser la situation scolaire de l'élève, ses conditions de scolarisation et quelques aspects de sa situation familiale.

Les acquis des élèves seront mesurés au début et à la fin de la scolarité élémentaire. La première prise d'information aura lieu en septembre 2011 ; la seconde est prévue, en avril - mai 2016, à la fin de la cinquième année d'études. Cette prise d'information pourrait être complétée par une nouvelle mesure des acquis des écoliers ayant atteint le CM2 avec un an de retard, au début du troisième trimestre 2017.

Calées sur la périodicité des mesures d'acquis, des enquêtes à destination des directeurs d'école et des enseignants pourraient être mises en œuvre pour recueillir des informations sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place dans l'école et ceux dont l'élève a bénéficié.

Les familles ayant un enfant dans le panel 2011 seront interrogées à deux moments ; d'abord, la première année d'enquête, au cours en avril - mai 2012 ; ensuite, en fin de cinquième année de scolarité élémentaire, quand les élèves de l'échantillon n'ayant pas pris de retard auront atteint le CM2. Ces interrogations seront postales, avec résorption des non-réponses par passation du questionnaire par téléphone.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La durée moyenne de remplissage du questionnaire de recrutement par le directeur d'école est estimée à vingt minutes. Il s'agira d'un questionnaire à marques optiques.

Les questionnaires à destination des élèves seront administrés au cours de deux ou trois séquences de trente minutes en moyenne, séparées par des pauses de quinze minutes.

La durée moyenne de remplissage des questionnaires à destination des parents est estimée à vingt-cinq minutes.

17. Instances de concertation

Les instances de concertation de l'enquête comportent trois niveaux :

1) un *Comité opérationnel* mettra au point l'architecture du dispositif, construira les instruments de mesure et définira les procédures de collecte. Outre des membres des bureaux de la DEPP maîtres d'ouvrage et d'oeuvre du panel (Bureau des études statistiques sur les élèves B1 et Bureau de l'évaluation des élèves B2), il comprend des représentants de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) des Inspections générales du Ministère de l'éducation nationale (IGEN et IGAENR) et du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la culture et de la communication. Ce comité sera présidé par le directeur de la DEPP.

2) Un *Comité de pilotage* comprendra, outre les membres du Comité opérationnel, un recteur, un inspecteur d'académie, un directeur d'école, des représentants des directions non représentées au comité opérationnel (Direction de l'encadrement, Direction générale des ressources humaines, Service des technologies et des systèmes d'information). L'architecture générale du dispositif, les instruments de mesure et les résultats lui seront soumis.

3) Un *Comité de concertation* comprendra des représentants des syndicats d'enseignants, de grandes fédérations de parents d'élèves et de l'Association des maires de France. Sa mission sera essentiellement informative. Il sera réuni avant le lancement de l'enquête en mars ou avril 2011.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données seront exploitées par la DEPP. Comme les opérations précédentes, les résultats de l'enquête donneront lieu à des études publiées dans les supports éditoriaux de la DEPP (*Education et Formations, Notes d'information, Repères et références statistiques*) ou extérieurs (publications de l'INSEE, revues scientifiques dédiées aux sciences de l'éducation).

A terme, le fichier sera transmis aux chercheurs pour exploitations secondaires, via le Centre Quételet.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La mise en place du panel comprendra des opérations réalisées en interne et d'autres qui seront externalisées.

En interne, les besoins pour les années 2010 – 2012 (mise en place et collecte de première année d'observation) sont estimés à 25 mois ETP.

Pour la même période et sur la base d'un échantillon de 10 000 élèves, le coût total des opérations externalisées est estimé à 190 000 €.